

Paris, le 7 février 2009

Communiqué de presse d'AXEL KAHN – Président de l'Université Paris Descartes

J'ai été cité par le Président de la République lors de son émission à la télévision le Jeudi 5 février 2009. Le Président de la République s'est déclaré renforcé dans ses opinions par la Tribune publiée dans le Monde par moi-même et trois autres Présidents d'universités, Alain Beretz, Université de Strasbourg, Yvon Berlan, Université de la Méditerranée, et Jean-Charles Pomerol, Université Pierre et Marie Curie.

Je désire par conséquent préciser les points suivants :

1. Je suis favorable depuis longtemps, dans son principe, à la modification du Décret de 1984 fixant les services des enseignants-chercheurs à l'Université.
2. En effet, une telle modification est indispensable pour prendre en compte dans la promotion des enseignants-chercheurs l'éventail de leurs activités (recherche, enseignement, pilotage) et non plus seulement la recherche.
3. L'évaluation des activités selon des critères discutés collégalement et sous la responsabilité d'une instance nationale est la contrepartie d'une réelle prise en compte des services, et le seul garde-fou contre l'arbitraire.
4. La présentation initiale par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la réforme du Décret de 1984 semblait indiquer que l'augmentation des charges d'enseignement serait la punition infligée aux mauvais chercheurs ; une telle vision n'est pas acceptable.
5. De plus, la décision prise par l'Etat de supprimer deux-cent cinquante postes dans les universités alors même que les besoins s'accroissent du fait du passage à l'autonomie, a donné du poids à la crainte d'une mesure comptable, compensant l'insuffisance des effectifs par des surcharges de service.
6. Dans son allocution sur la recherche et l'innovation française, le Président de la République a, le 22 janvier 2009, gravement blessé les chercheurs et les enseignants-chercheurs par des considérations qui remettaient en cause, souvent, l'engagement de toute une vie.
7. Dans ces circonstances, la communauté universitaire s'est très massivement dressée contre les modifications proposées du Décret de 1984, et cela malgré d'incontestables améliorations de ce texte.
8. Mon analyse est que la reprise du dialogue sur la nécessaire évolution de ce décret, dans le contexte d'exaspération et de mobilisation actuel, exige le retrait du texte adressé au Conseil d'Etat et une reprise à zéro des discussions.
9. La Conférence des Présidents d'Universités doit aussi porter très haut la revendication d'une annulation de la suppression des postes et d'un plan pluriannuel d'embauches afin d'accompagner le passage à l'autonomie et toutes les charges nouvelles que cela entraîne.